

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DES SOINS PSYCHIATRIQUES
DU VAL D'OISE**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

En application de l'article L 3222-5 du code de la santé publique, la commission départementale des soins psychiatrique (CDSP) est chargée d'examiner la situation des personnes admises en soins psychiatriques au regard du respect des libertés individuelles et de la dignité des personnes.

1- Composition de la CDSP du Val d'Oise

La coordination entre la CDSP et les établissements hospitaliers du Val d'Oise est assurée par Madame (ARS 95), que nous remercions pour l'efficacité de son travail, du Département Prévention et Promotion de la Santé.

La CDSP est composée de 5 membres :

- Monsieur le Docteur psychiatre, praticien
hospitalier au Centre Hospitalier Victor Dupouy à Argenteuil
- Monsieur vice-président au TGI de Pontoise
- Madame le Docteur médecin généraliste
- Madame représentante UNAFAM, puis
Madame à partir de septembre 2018
- Monsieur représentant de la FNAPSY

La CDSP du Val d'Oise exerce donc la plénitude de ses missions depuis février 2013.
Les membres de la CDSP ont élu leur Président, le Docteur , le 2 février 2016.

Le siège de la CDSP est à l'ARS DT 95, 2 avenue de la palette, 95000 Cergy Pontoise.

II- Données statistiques

Les données statistiques fournies par les hôpitaux en 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 sont en annexe (partielles pour 2012).

III- Synthèse de l'activité de la CDSP du Val d'Oise

1- L'examen des dossiers des patients en soins sans consentement en programme de soins

Globalement, la commission a pu constater que les procédures de soins psychiatriques sans consentement étaient respectées. Aucun soin psychiatrique sans consentement n'a été considéré comme manifestement abusif et aucune levée immédiate de soin psychiatrique n'a été proposée.

Sur le Val d'Oise, le nombre total de procédure de soins sans consentement est, pour l'année 2018, toujours en légère diminution depuis 2016.

Le nombre de mesure dans le cadre d'un péril imminent est en augmentation sur l'ensemble des établissements, hormis celui de Gonesse mais le volume est plus élevé.

2- Les visites d'établissements

Au cours de l'année 2018, les membres de la CDSP se sont déplacés comme suit:

- CH de Pontoise le 30 janvier 2018,
- CH de Gonesse le 6 mars 2018,
- CH d'Eaubonne le 10 avril 2018,
- CH Les Oliviers de Beaumont-sur-Oise le 15 mai 2018,
- Clinique d'Orgemont le 12 juin 2018,
- CH d'Argenteuil le 18 septembre 2018
- CH Roger Prévost à Moisselles le 16 octobre 2018,
- ARS DT95 le 18 décembre 2018

*** le déroulement des visites**

Chaque visite est annoncée environ huit jours à l'avance, afin que les patients soient informés de la possibilité de s'entretenir avec les membres de la CDSP. L'information est relayée au sein de l'ensemble des services et les patients informés par voie d'affichage dans tous les établissements.

En règle générale, la visite débute par le contrôle des registres de la loi, conformément à l'article L 3212-11 du code de la santé publique. Tenus avec rigueur, ces registres donnent lieu au visa de la CDSP et, le cas échéant, à des observations. La visite se poursuit par la rencontre

avec les responsables de pôle et chefs de service et/ou équipes soignantes, puis est suivie par la visite des locaux et les entretiens avec les patients.

La CDSP souligne dans l'ensemble la qualité de l'accueil qui lui est réservé et la disponibilité des personnels, tant au cours de la visite que lors de la mise à disposition des registres de la loi. Les échanges ont toujours été libres et courtois, dans le respect des missions de chacun.

La question de la sécurité des personnels soignants demeure toujours. En 2018, la généralisation des dispositifs d'alarme portatifs semble acquise.

*** les doléances exprimées par les personnes hospitalisées sans leur consentement**

Dans l'ensemble, les entretiens avec les patients ont permis d'évoquer les motifs de leur hospitalisation, l'existence des troubles étant souvent minimisée voire totalement contestée. L'entretien est souvent l'occasion pour la commission de revenir sur la nécessité de poursuivre le traitement au sein de l'établissement, en vue de préparer la sortie, mais également une fois à l'extérieur, la rupture du traitement étant parfois à l'origine d'une nouvelle hospitalisation.

Les remarques des patients, concernant les conditions matérielles, étaient le plus souvent justifiées. En dehors de ces visites, la CDSP est saisie de courriers rédigés par les patients ou les membres de leur entourage. Certains sont illisibles ou sont manifestement l'expression d'une pathologie psychiatrique active. Certains émanaient de patients qui ont été ultérieurement rencontrés lors des visites de la CDSP.

IV- Le respect des libertés individuelles et de la dignité des personnes : observations et recommandations

*** des situations très diverses**

Comme depuis 2015, la CDSP déplore, dans un certain nombre d'établissement, l'absence d'espace extérieur de déambulation sécurisée, ce qui augmente le risque de fugue et entrave la liberté de circuler pour les patients en hospitalisation libre.

La CDSP invite les chefs d'établissement à envisager la mise place de lieux de promenade adaptés aux patients hospitalisés sans consentement. La CDSP a parfaitement conscience des difficultés financières des Centres Hospitaliers ainsi que des contraintes foncières et architecturales spécifiques à certains établissements.

Dans la grande majorité des établissements, la problématique de la revente de stupéfiant reste d'actualité. La CDSP tient à souligner que la sécurisation des sites est indispensable tant pour les patients que pour le personnel soignant, et invite les chefs d'établissement à saisir les services de sécurité de l'hôpital afin d'accentuer leur surveillance, et à défaut, ou en cas de trafic flagrant, à faire appel aux services de police ou de gendarmerie.

***les chambres sécurisées**

La visite des chambres de sécurité ou d'isolement est systématiquement réalisée lors des déplacements de la CDHP, à moins qu'elles ne soient occupées et que de l'avis du médecin, l'ouverture de la porte aux membres de la commission soit déconseillée.

L'état des locaux est variable d'un établissement à l'autre et pour certaines chambres seulement, il existe une salle d'eau attenante (équipée d'un WC, d'un lavabo et d'une douche), directement accessible pour le malade, sauf décision médicale contraire.

Rappelant les termes de l'article L. 3211-3 du code de la santé publique, selon lequel *"en toutes circonstances, la dignité de la personne hospitalisée doit être respectée"*, la CDSP regrette :

- que ces chambres d'isolement ne soient pas systématiquement placées à proximité des postes infirmiers,
- qu'elles ne soient pas systématiquement équipées d'un système de climatisation, même en présence de ventilation efficace,
- enfin que leur entretien général ne soit pas plus soutenu, s'agissant de locaux plus exposés aux dégradations.

En 2019, la CDSP sera attentive aux conditions d'hygiène dans les chambres de soins intensifs.

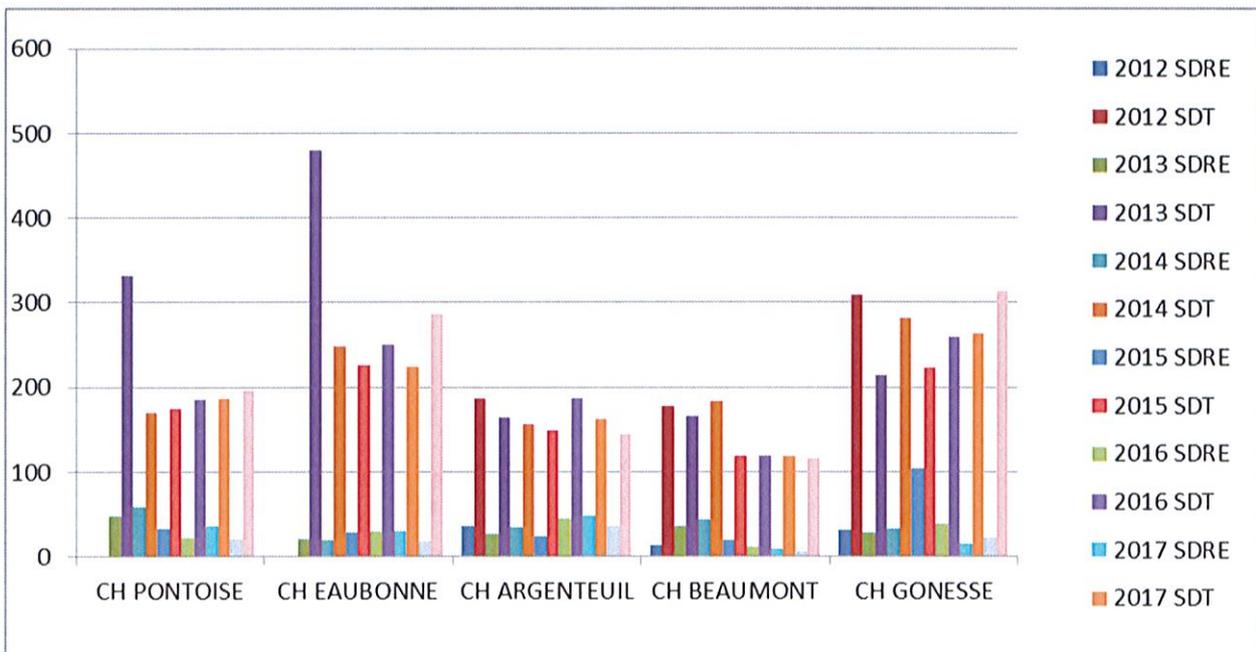
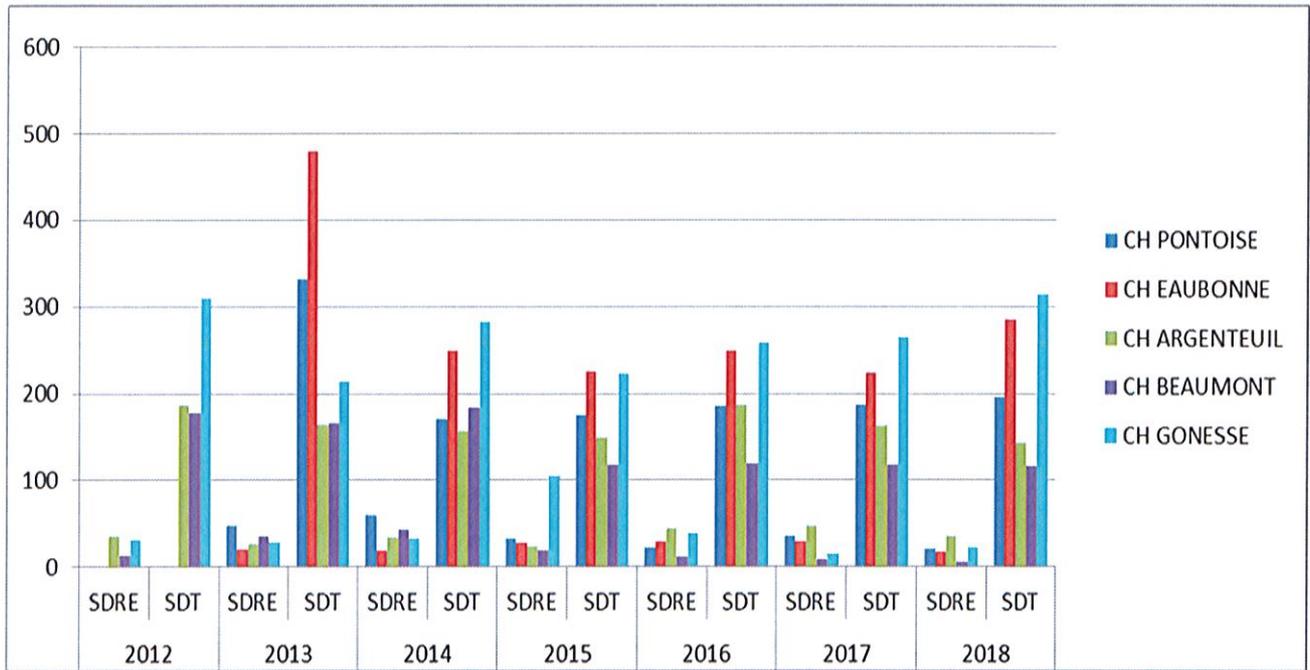
Enfin, l'ensemble de la CDSP note une meilleure attention à la présence d'horloge dans les chambres d'isolement dans certains établissements.

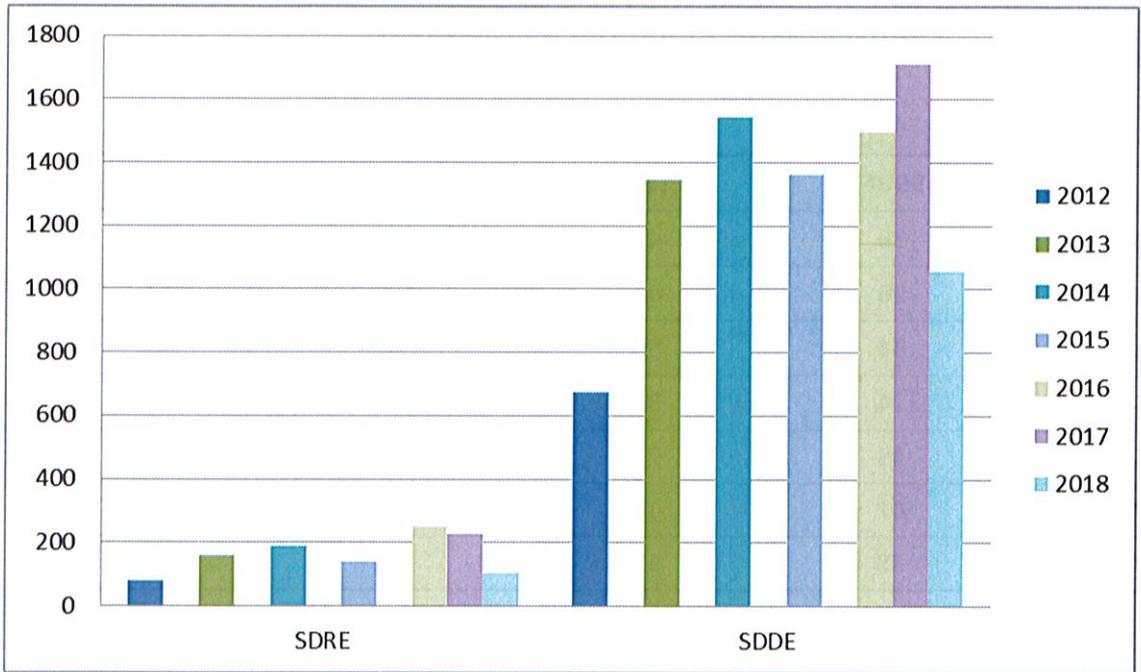
Fait à Argenteuil, le 15 juillet 2019,

Président de la CDSP 95

Chef de Département de Psychiatrie Adulte 95G05 – 95G06 – 95G13

TABLEAUX STATISTIQUES SUR
2012, 2013, 2014, 2015, 2016
2017 et 2018





CH Argenteuil / Clinique d'Orgemont

	SDRE	SDT	SDTU	SPI
2012	36	47	119	20
2013	26	46	101	17
2014	34	50	90	16
2015	24	32	95	22
2016	45	22	144	20
2017	47	16	121	26
2018	36	15	101	28

CH Moisselles

	SDRE	SDT	SDTU	SPI
2013	102	159	119	171
2014	107	159	129	154
2015	104	184	131	158
2016	104	187	136	176
2017	93	176	163	192
2018	91	220	104	205

CH Pontoise

	SDRE	SDT	SDTU	SPI
2013	48	103	224	5
2014	59	42	107	21
2015	32	17	133	24
2016	22	15	142	28
2017	36	10	147	29
2018	20	8	150	37

CH Eaubonne

	SDRE	SDT	SDTU	SPI
2013	21	270	164	45
2014	19	37	167	45
2015	28	28	168	30
2016	30	13	197	40
2017	29	14	169	41
2018	18	18	191	77

Les Oliviers / Beaumont sur Oise

	SDRE	SDT	SDTU	SPI
2012	13	29	148	
2013	35	14	141	
2014	43	15	155	14
2015	19	21	84	13
2016	12	9	91	19
2017	9	12	81	25
2018	6	12	77	27

CH Gonesse

	SDRE	SDT	SDTU	SPI
2012	31		309	
2013	28		214	
2014	33	38	149	95
2015	36	52	143	74
2016	39	27	158	74
2017	14	13	179	72
2018	22	17	206	91

DONNEES STATISTIQUES
POUR L'ANNEE 2018

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES
Département : Val d'Oise, Argenteuil, Département de Psychiatrie Générale 95-
G05/G06/G13
Orgemont

Année : 2018

I. — Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques :	195
— dont nombre total de SDRE et SDJ	36
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	8
— dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	26
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
— dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	2
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	1
— dont nombre total de SDDE	144
— dont nombre de SDT	18
— nombre de SDTU	111
— nombre total de SPI	29
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an :	1
— dont nombre de SDRE et SDJ	1
— dont nombre de SDDE	0
— dont nombre de SPI	0

Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques :	141
— dont nombre de levées de SDRE et SDJ	19
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	3
— dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	13
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	1
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	3
— dont nombre de levées de SDDE	116
— dont nombre de levées de SPI	5

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES
Département : Val d'Oise, Gonesse, 95G09/G10/G11
Année : 2018

I. — Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques :	336
— dont nombre total de SDRE et SDJ	22
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	
— dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	
— dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	
— dont nombre total de SDDE	314
— dont nombre de SDT	17
— nombre de SDTU	206
— nombre total de SPI	91
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an :	
— dont nombre de SDRE et SDJ	
— dont nombre de SDDE	
— dont nombre de SPI	
Nombre total de levées de mesures de soins	302

psychiatriques :	
— dont nombre de levées de SDRE et SDJ	26
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	
— dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	
— dont nombre de levées de SDDE	184
— dont nombre de levées de SPI	92

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES
Département : Val d'Oise – Secteurs 95G08 et 95G14
Centre Psychothérapique « Les Oliviers » - 95260 BEAUMONT/OISE
Année : 2018

I. — Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques :	SDRE+SDT+SDTU+SPI = 104 6+12+59+27
— dont nombre total de SDRE et SDJ	6
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP (préfet)	0
— dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP (maire)	2
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP (122)	0
— dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	0
— dont nombre total de SDDE (SDTU + SDT)	77+12 = 89
— dont nombre de SDT	12
— nombre de SDTU	77
— nombre total de SPI	27
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an :	2
— dont nombre de SDRE et SDJ	2
— dont nombre de SDDE	0
— dont nombre de SPI	0
Nombre total de levées de mesures de soins	SDRE+SDTU+SDT+SPI

psychiatriques :	11+59+7+10 = 87
— dont nombre de levées de SDRE et SDJ	11
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP (préfet)	11
— dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP(maire)	0
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP (122)	0
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP (détenu)	0
— dont nombre de levées de SDDE	SDTU+SDT 59+6= 65
— dont nombre de levées de SPI	10
	A SIGNALER Une main levée selon l'article 3211-18 du CSP (Juge Libertés et de détention)

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES
Département : Val d'Oise, Eaubonne, 95 G03/G04/G07
Année : 2018

I. — Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques :	304
— dont nombre total de SDRE et SDJ	18
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	4
— dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	12
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
— dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	2
— dont nombre total de SDDE	0
— dont nombre de SDT	18
— nombre de SDTU	191
— nombre total de SPI	77
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an :	17
— dont nombre de SDRE et SDJ	10
— dont nombre de SDDE	0
— dont nombre de SPI	1

Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques :	279
— dont nombre de levées de SDRE et SDJ	13
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	2
— dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	11
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	0
— dont nombre de levées de SDDE	0
— dont nombre de levées de SPI	69

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES
Département : Val-d'Oise
EPS Roger Prevot – Moisselles - 92G01-92G02-92G03-92G04-92G05
Année : 2018

I. — Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques :	620
— dont nombre total de SDRE et SDJ	91
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	53
— dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	24
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	3
— dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	9
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	2
— dont nombre total de SDDE	529
— dont nombre de SDT	220
— nombre de SDTU	104
— nombre total de SPI	205
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an :	71
— dont nombre de SDRE et SDJ	34
— dont nombre de SDDE	37

— dont nombre de SPI	17
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques :	493
— dont nombre de levées de SDRE et SDJ	49
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	29
— dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	18
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	1
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	1
— dont nombre de levées de SDDE	444
— dont nombre de levées de SPI	173

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES
Département : Val d'Oise, Pontoise, 95 G01, 95G02, 9512
Année : 2018

I. — Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques :	215
— dont nombre total de SDRE et SDJ	20
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	10
— dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	5
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
— dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	5
— dont nombre total de SDDE	195
— dont nombre de SDT	8
— nombre de SDTU	150
— nombre total de SPI	37
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an :	1
— dont nombre de SDRE et SDJ	0
— dont nombre de SDDE	1
— dont nombre de SPI	0
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques :	170

— dont nombre de levées de SDRE et SDJ	16
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	12
— dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	0
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	4
— dont nombre de levées de SDDE	136
— dont nombre de levées de SPI	18